



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1718

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2017 - Culture - Individualisation totale d'autorisation de programmes**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 30 janvier 2017****Délibération n° 2017-1718**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Opérations globalisées 2017 - Culture - Individualisation totale d'autorisation de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la culture, du sport et de la vie associative déploie un projet culturel autour des enjeux d'une Métropole créative, interculturelle, de coopération, des savoirs et de la transmission, contributive et ouverte sur le monde.

Dans ce cadre, elle exerce tant des compétences obligatoires (Archives départementales et métropolitaines, lecture publique, enseignements artistiques, etc.) que facultatives. A ce titre, diverses opérations globalisées sont concernées :

- Archives départementales et métropolitaines,
- enseignements artistiques : acquisition d'instruments de musique/de matériel scénique et technique,
- Musée gallo-romain de Lyon :
  - . conservation des sites archéologiques,
  - . restauration/acquisition de collections archéologiques, travaux scénographiques et parcours permanent,
  - . acquisition de matériels et mobiliers techniques, numériques et scénographiques.

**I - Archives départementales et métropolitaines**

A l'instar des autres services sous tutelle de la direction des Archives de France, le service unifié des Archives départementales et métropolitaines conduit un projet de numérisation et de mise en ligne des fonds les plus consultés ou les plus fragiles.

Ce projet répond à un double objectif :

- objectif d'accessibilité : permettre aux chercheurs de consulter à distance les documents dont ils ont le plus fréquemment besoin,
- objectif de préservation : éviter une consultation excessive des documents les plus sollicités, ou les documents très fragiles et/ou précieux.

Ainsi, au titre de l'année 2017, 120 000 € sont sollicités afin :

- de poursuivre le programme de numérisation de documents relatifs à des informations individuelles, très sollicités par les généalogistes : registres matricules du recrutement militaire, 1922-1940 (248 registres) ; registres des métiers, 1936-1962 (41 registres) ; insinuations de Lyon, sous-série 4 G, XIVe-XVIIIe siècles, tables de l'enregistrement, hors décès et successions,
- d'assurer la pérennité des documents via un conditionnement adapté : boîtes en celloderm pour les fonds anciens et privés, boîtes en polypropylène pour les fonds contemporains,

- de prolonger les actions de restauration des documents fragiles : collections de notaires de l'Ancien Régime, etc.

S'ajoutent, pour un montant de 20 000 € chacune, des opérations d'acquisitions :

- de documents aux intérêts historiques et patrimoniaux pour la collectivité. Celles-ci sont effectuées lors de ventes publiques ou selon des opportunités d'achat,
- de matériel et de mobiliers : panneaux d'exposition, tables, etc.

## **II - Enseignements artistiques : acquisition d'instruments de musique, de matériels scéniques et techniques**

La Métropole exerce une compétence relative aux enseignements artistiques, à travers l'élaboration et le pilotage d'un schéma métropolitain de développement des enseignements artistiques, dans les conditions définies par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'exercice de cette compétence a pour ambition de structurer de façon cohérente l'offre d'enseignements artistiques sur le territoire, tout en améliorant sa qualité et en permettant l'accès du plus grand nombre à l'apprentissage des arts.

Cette mission se traduit, notamment, par différents dispositifs dont le soutien de la Métropole en matière d'investissement auprès des établissements d'enseignement artistique, afin d'accompagner l'achat d'instruments et matériels à vocation pédagogique. Un des principes de ce soutien est le cofinancement de ces acquisitions avec les Communes pour les écoles municipales et avec les associations pour les écoles sous ce statut qui assurent en moyenne entre 50 et 60 % du coût de ces investissements.

Ce dispositif a vocation à pérenniser l'action des structures d'enseignement artistique. Il peut, à travers l'aide à l'achat d'instruments, favoriser une diversification des disciplines enseignées et la mise en place de dispositifs d'éveil et d'initiation à la musique et ainsi permettre un élargissement des publics, à la fois quantitativement et dans leur diversité. Il a également vocation à accompagner des innovations pédagogiques, à travers une plus grande intégration des outils numériques dans les enseignements délivrés (par exemple, à travers une aide à l'achat de logiciels de musique assistée par ordinateur).

Ces aides, pour un montant global de 200 000 € en 2017, participent donc pleinement à l'amélioration qualitative de l'offre des structures d'enseignements artistiques du territoire métropolitain.

## **III - Musée gallo-romain de Lyon : conservation des sites archéologiques, travaux scénographiques et parcours permanent**

Deux typologies de dépenses sont concernées pour une enveloppe globale de 320 000 €.

D'une part, le musée gallo-romain gère plusieurs sites archéologiques localisés dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon : théâtres romains de Fourvière, vestiges romains des thermes de la rue des Farges, sites du haut Moyen-Age de la basilique de Saint-Just, sites du haut Moyen-Age de la basilique Saint Laurent de Choulans. Leur aménagement et leur entretien incombent au musée sous leur double aspect de sites archéologiques et d'espaces verts.

Les crédits demandés en 2017 seront affectés à la restauration des vestiges (consolidation des maçonneries, etc.), à l'aménagement des sites (plateforme d'accueil du public, travaux d'aménagement de la 1<sup>ère</sup> terrasse de Cybèle, etc.) et enfin à la mise en valeur du site de Saint-Just.

D'autre part, il convient d'améliorer le parcours permanent en adaptant sa muséographie pour le rendre conforme aux attentes actuelles des visiteurs du musée. Ces évolutions lui permettront de se repositionner sur la scène muséale du territoire.

Les crédits sollicités permettront à cet équipement de rénover certains espaces du parcours permanent (vitrines, soclage, etc.), d'insérer de nouveaux outils de médiation (animations 3D, maquettes à visée pédagogique, etc.) et de créer des espaces adaptés (espace ludique réservé aux enfants et aux familles).

## **IV - Musée gallo-romain de Lyon : restauration et acquisition de collections archéologiques**

Le musée gallo-romain poursuit chaque année sa politique de conservation - restauration des collections archéologiques, de soclage (supports de présentations), et en fonction d'opportunités, d'acquisition de collections.

Ces restaurations sont assurées par des laboratoires et des restaurateurs agréés par la direction des musées de France (Ministère de la culture) selon des spécialités données (métaux, verre et céramique, pierre, mosaïques et enduits peints, etc.).

Ainsi, l'enveloppe de 101 000 € sollicitée en 2017 devra permettre diverses restaurations et nettoyage des collections du musée.

#### **V - Musée gallo-romain de Lyon : acquisition de matériels et mobiliers techniques, numériques et scénographiques**

Cette opération vise à améliorer les conditions d'accueil des publics et la sauvegarde de l'existant. Elle participe à la présentation des expositions temporaires et permanentes et concourt à conforter le positionnement du musée en matière de nouvelles technologies dans ses outils de médiation.

L'enveloppe de 80 000 € pour 2017 couvrira des achats courants et récurrents nécessaires au fonctionnement du musée : cheminement accessibilité, plaques podotactiles, rails d'éclairage, etc. ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme 2017 à conduire sur les opérations globalisées suivantes :

- Archives départementales et métropolitaines,
- enseignements artistiques : acquisition d'instruments/de matériel scénique et technique,
- Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière :
  - . conservation des sites archéologiques, travaux scénographique et parcours permanent,
  - . restauration/acquisition de collections archéologiques,
  - . acquisition de matériels et de mobiliers.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme P33 - Culture, à la charge du budget principal :

- a) - sur l'opération n° 0P33O4834A, pour un montant de 160 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 80 000 € en 2017 et 80 000 € en 2018,
- b) - sur l'opération n° 0P33O4839A, pour un montant de 200 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 100 000 € en 2017 et 100 000 € en 2018,
- c) - sur l'opération n° 0P33O4824A, pour un montant de 320 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 240 000 € en 2017 et 80 000 € en 2018,
- d) - sur l'opération n° 0P33O4829A pour un montant de 101 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 51 000 € en 2017 et 50 000 € en 2018,

e) - sur l'opération n° 0P33O4819A pour un montant de 80 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 80 000 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.**